



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2017

N° 2017/12/11/16

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 53

Date de convocation :
01 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept le onze décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Vincent CROCC	
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Denis GATEL	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Sophie BRÉAL	
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	M. Dominique PELHATE	
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie GUERRY	
M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTER	M. Jean-Marc ERNAULT	
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD	
Mme Marie AGEZ	M. Jean-François PROVOST	Mme Nathalie GIDON	
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme JAOUANNET Evelyne	Mme KUROWSKA Carine	

Absents :	
M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir	Mme Marion BELLIARD absente qui donne pouvoir à Mme VIDAL Morgan
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Dominique KACZMAREK absent qui donne pouvoir à Mme Carine KUROWSKA
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
M. Christian NIEL absent sans pouvoir	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Marielle DEPORT	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST
M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Véronique BOUCHET-CLÉMENT	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Nathalie GIDON
	Mme Laurence VILLENAVE absente qui donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN

Secrétaire de séance désigné : Madame Isabelle PLANTIN

Objet : Révision des tarifs municipaux « divers » 2018

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

Chaque année au mois de décembre, le Conseil municipal délibère sur les tarifs dits divers car cette délibération intègre à la fois les tarifs liés aux cimetières, aux droits de place, à la location de matériels (urnes, chaises...), à la vente de livres...

Globalement, il est proposé d'augmenter les tarifs de 1%, à l'exception de certains tarifs soumis à la législation (photocopies, livres) ou aux préconisations des commissions et services concernés.

La grille tarifaire recense la totalité des tarifs applicables sur le territoire de la commune nouvelle et intègre également des nouveaux tarifs à savoir :

- la vente de plusieurs objets notamment au centre d'art Les 3 CHA
- l'harmonisation des tarifs liés aux cimetières.

De plus, concernant la participation pour l'assainissement collectif, la proposition est de tendre vers une harmonisation des tarifs pour les trois communes de la Commune nouvelle, puisque l'ensemble des budgets assainissement devront être fusionnés et faire l'objet d'un tarif unique en 2019.

Le tableau des tarifs est joint à la présente note de synthèse (Annexe 1.16).

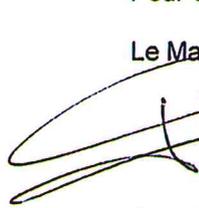
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2017/04/03/7 du Conseil municipal en date du ~~03 avril 2017~~ qui approuve les tarifs « divers » 2017,
Vu les délibérations n°2016-22-12-02 du 22 décembre 2016, n° 2017/04/03/7 du 4 avril 2017 et n° 2017/05/15/07 du 15 mai 2017 relatives à la révision des tarifs municipaux « divers » pour l'année 2017,
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 29 novembre 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve les tarifs « divers » pour l'année 2018 applicables à compter du 1er janvier 2018.

Pour Copie Conforme,

Le Maire



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....13 DEC 2017.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



TARIFS MUNICIPAUX
en vigueur à compter du 1er janvier 2018
 DCM du 11 décembre 2017

NATURE DU TARIF		2018
<u>VENTE DE BOIS</u>	La corde	135,00 €
<u>VENTE DE FOIN</u>	La botte	30,00 €
<u>CONCESSION DANS LES CIMETIERES</u>	Emplacement adulte (2m²)	
	15 ans	120,00 €
	30 ans	240,00 €
	Emplacement enfant de moins de 7 ans (1m²)	
	15 ans	60,00 €
	30 ans	120,00 €
	Emplacement mini concession pour urne cinéraire (1 m²)	
	10 ans	40,00 €
	15 ans	60,00 €
<u>COLUMBARIUM</u>	Case	
	10 ans	130,00 €
	15 ans	180,00 €
	Redevance pour ouverture et fermeture de la case	15,50 €
	Soliflore	67,00 €
	Plaque	68,00 €
<u>CAVURNE</u>	10 ans	130,00 €
	15 ans	180,00 €
	Redevance pour ouverture et fermeture de la case	15,50 €
<u>CREUSAGE DES FOSSES DANS LES CIMETIERES</u>	FOSSE de 1,50 m	101,00 €
	FOSSE de 2,00 m	150,00 €
	FOSSE pour enfant de moins de 7 ans	55,00 €
<u>VACATIONS FUNERAIRES</u>	Pose de scellés	25,00 €
<u>LOCATION DU CAVEAU PROVISoire</u>	Forfait de 0 à 6 mois	31,00 €
<u>DROIT DE PLACE</u>	Camions de déballage (semi-remorque)	28,50 €
	Droit fixe	2,50 €
	+ redevance au mètre linéaire	0,45 €
	Borne fixe électrique par jour/utilisateur	1,70 €
	Cirque <200m2 + branchement-par jour de présence	14,00€ + 9,20€
	Cirque >200m2 + branchement-par jour de présence	27,50€ + 18,00€
<u>TERRASSES DE CAFES</u>	Le mètre carré par saison du 01/04 au 15/10 -Zone A	10,10 €
	La place de stationnement - saison du 15/04 au 15/10	60,60 €
	Le mètre carré à l'année - Zone A	17,20 €
	La place de stationnement à l'année	121,20 €
<u>GITE D'ETAPE</u>	Nuitée par personne (12h - 12h)	10,30 €
	De 12h à 14h	3,75 €
	De 10h à 16h	6,80 €
	1/2 tarif pour groupe d'au moins 10 mineurs	
	Hébergement du cheval	
	Sous couvert	7,10 €
	En prairie	3,05 €
	Panier de bois supplémentaire pour feu dans cheminée	3,05 €
<u>JARDINS FAMILIAUX COMMUNE DELEGUEE DE OSSE</u>	Tarifs pour 50 m²	15,00 €
<u>DISQUE DE STATIONNEMENT</u>	L'unité	1,00 €
<u>PHOTOCOPIES</u>	Dans le cadre de la communicabilité des documents administratifs :	
	Copie simple A4 NB	0,15 €
	Copie simple A4 Couleur	0,75 €
	Copie simple format A3 ou recto-verso A4 NB	0,25 €
	Copie simple format A3 ou recto-verso A4 Couleur	1,25 €
	Copie recto-verso A3 NB	0,50 €
	Copie recto-verso A3 Couleur	2,50 €
	CD-rom	2,75 €
	Autres copies :	
	Copie simple A4 NB par page	0,25 €
	Copie simple A4 Couleur	1,25 €
	Copie simple format A3 NB par page	0,50 €
	Copie simple format A3 Couleur par page	2,50 €
	Copie A4 NB aux associations castelgironnaises au-delà du contingent gratuit	0,15 €
	CD-rom	10,00 €
<u>LOCATION DE MATERIEL</u>	Urne ou isoloir - l'unité, par semaine	25,50 €
	Vitrine- l'unité, par semaine	26,50 €
	Caution pour une urne	100,00 €
<u>LOCATION TABLES ET CHAISES</u>	Jusqu'à 5 tables et 20 chaises pour 3 jours	29,30 €
	Au dessus	0,00 €
	par table supplémentaire	2,90 €
	par lot de 4 chaises supplémentaires	2,90 €
	Caution par réservation	100,00 €
<u>LOCATION DE BARRIERES</u>	Ass locales et communes de la CCPC et du Canton	Gratuit
	Autres : par barrière, avec un minimum de 20 barrières	0,70 €
<u>LOCATION DE PODIUM</u>	Associations locales	Gratuit
	Communes de la CCPC et du Canton	119,00 €
	Caution	150,00 €
<u>CLEFS POUR ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES</u>	Les trois premières	Gratuit
	Clé supplémentaire	36,50 €

Envoyé en préfecture le 13/12/2017

Reçu en préfecture le 13/12/2017

Affiché le

TRANSPONDEUR/BADGES	5 premiers badges	ID : 035-200064483-20171211-2017_GPartit	16-DE
tarif de location du 1er septembre au 5 juillet	5 badges suivants (du 6 ^{ème} au 10 ^{ème})- par an et par badge		2,60 €
	10 badges suivants (du 11 ^{ème} au 20 ^{ème})- par an et par badge		5,05 €
	Badges suivants (à partir du 21 ^{ème})-par an et par badge		10,10 €
	Facturation non restitution badge		53,50 €
COLLECTE DES DECHETS VERTS	Forfait par collecte réservée aux personnes âgées et handicapées		9,00 €
TAILLES DE HAIES. ELAGAGES			
CONTENEURS des déchets ménagers sur le domaine public en dehors des jours de collecte	Pénalité par jour		25,25 €
LIVRES	CHATEAUGIRON - Editions APOGEE		7,50 €
	HISTOIRE DE CHATEAUGIRON		
	. LEGOUX-MERIL		6,00 €
	. de MAUNY		14,00 €
	. Les 2 volumes		19,00 €
	PEINTRES TCHEQUES		12,00 €
	CARNETS DE VOYAGES PEINTRES RUSSES -édition Ouest France		20,00 €
	PEINTRES JAPONAIS EN PETITES CITES DE CARACTERE DE BRETAGNE		12,00 €
	CHEKEPA EN BRETAGNE-édition Petites Cités de Caractère		6,00 €
	POCHETTES PETITES CITES DE CARACTERE		1,50 €
	BALADE AU PAYS "LA VALLEE DE LA SEICHE"		7,50 €
	VILLE DE BRETAGNE, PATRIMOINE ET HISTOIRE		45,00 €
	INTUITIONS PHOTOGRAPHIQUES - G.DUSSAUD		20,00 €
	LA CHAPELLE DU CHATEAU DE CHATEAUGIRON RESTAUREE ET REVELEE		5,00 €
	ECHO- PIERRE GAUCHER		10,00 €
	CASTELGIRONNAIS SPECIAUX		4,50 €
CENTRE D'ART LES 3 CHA	Badge		2,00 €
	Marque-page		2,00 €
	Affiche d'exposition (l'unité)		2,00 €
	Cartes postales (le lot de 6)		5,00 €
	Sac en coton/cabas (l'unité)		5,00 €
	Que sais-je ? L'art contemporain d'Anne Cauquelin		9,00 €
	Que sais-je ? L'art médiéval de Xavier Barral I Altet		9,00 €
	Carnet de notes grand format 14.8x21cm (l'unité-2 modèles chapelle)		4,00 €
	Carnet de notes petit format 10.5x15cm (l'unité-4 modèles 4 expositions)		3,00 €
	Sculpture de Pierre Gaucher- Chute de l'ouvrage in situ (l'unité)		10,00 €
MILLENAIRE			
Oriflamme	L'unité		15,00 €
	Le lot de 2		28,00 €
Timbre-poste	L'unité		0,73 €
Tee-shirt	L'unité		5,00 €
DVD film	"Un millénaire peut en cacher un autre"		12,00 €
PRISE EN CHARGE DES CHIENS ERRANTS	Forfait de prise en charge		68,00 €
PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Frais d'hébergement par jour		16,50 €
	Par logement		
	Commune déléguée de Châteaugiron		650,00 €
	Commune déléguée de Ossé		650,00 €
	Commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail-		1 200,00 €



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2017

N° 2017/12/11/17

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 53

Date de convocation :
01 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept le onze décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtizia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOVIN	Mme Sophie BRÉAL
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie GUERRY
M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTER	Mme Séverine MAYEUX	M. Jean-Marc ERNAULT
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
Mme Marie AGEZ	M. Jean-François PROVOST	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme JAOUANNET Evelyne	Mme KUROWSKA Carine	

Absents :	Mme Marion BELLIARD absente qui donne pouvoir à Mme VIDAL Morgan
M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Dominique KACZMAREK absent qui donne pouvoir à Mme Carine KUROWSKA
M. Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Christian NIEL absent sans pouvoir	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Marielle DEPORT	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Nathalie GIDON
M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Véronique BOUCHET-CLÉMENT	Mme Laurence VILLENAVE absente qui donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN

Secrétaire de séance désigné : Madame Isabelle PLANTIN

Objet : Sollicitation de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 pour l'acquisition d'une classe numérique mobile

Rapporteur : Monsieur Philippe LANGLOIS

Depuis 2010, la commune de Châteaugiron se mobilise pour le développement de l'informatique et du numérique au sein de ses écoles publiques.

Ainsi, en 2010, l'école élémentaire La Pince Guerrière s'est dotée d'une classe numérique mobile permettant le transport des outils informatiques à l'intérieur de l'école favorisant ainsi l'apprentissage de l'informatique pour l'ensemble des élèves.

Par la suite, le développement du numérique s'est intensifié via l'installation des deux premiers tableaux numériques interactifs en 2013.

En collaboration avec la communauté de communes du pays de Châteaugiron gestionnaire d'un groupement de commandes, un programme pluriannuel d'équipement numérique sur 3 ans est également en cours (2016-2018). Ce dernier prévoit l'acquisition de tableaux numériques interactifs pour toutes les classes de l'école.

En parallèle, la commune souhaite continuer à développer l'apprentissage et l'autonomie des élèves sur les outils informatiques via l'acquisition d'une classe numérique mobile en 2017 complétée par une nouvelle classe numérique mobile en 2018.

En 2018, cette dernière sera composée de 15 ordinateurs portables équipés des logiciels scolaires adaptés comme les licences « microsoft office » donnant lieu au plan de financement suivant :

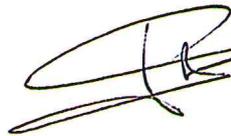
Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Classe numérique mobile	14 000,00 €	DETR 40%	5 600,00 €
		Autofinancement	8 400,00 €
TOTAL	14 000,00 €	TOTAL	14 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le plan de financement proposé pour cette acquisition
- sollicite une subvention spécifique au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 – Soutien aux Communes Nouvelles pour l'acquisition de matériel informatique pour les bâtiments scolaires

Pour Copie Conforme

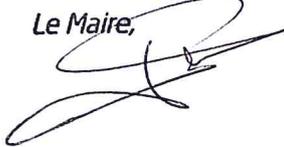
Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....13 DEC. 2017.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2017

N° 2017/12/11/18

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 53

Date de convocation :
01 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept le onze décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCQ
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie GUERRY
M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX	M. Jean-Marc ERNAULT
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
Mme Marie AGEZ	M. Jean-François PROVOST	M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme JAOUANNET Evelyne	Mme KUROWSKA Carine	

<u>Absents :</u>	Mme Marion BELLARD absente qui donne pouvoir à Mme VIDAL Morgan
M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Dominique KACZMAREK absent qui donne pouvoir à Mme Carine KUROWSKA
M. Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Christian NIEL absent sans pouvoir	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Marielle DEPORT	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Nathalie GIDON
M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Véronique BOUCHET-CLÉMENT	Mme Laurence VILLENAVE absente qui donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN

Secrétaire de séance désigné : Madame Isabelle PLANTIN

Objet : Demande de subvention DRAC pour le pôle enfance jeunesse-culture de Ossé

Rapporteur : Madame Catherine TAUPIN

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) dispose d'un programme de subventions pour :

- l'équipement (mobilier et matériel) accompagnant la construction, la rénovation ou l'extension des espaces d'une bibliothèque de lecture publique,
- les opérations d'informatisation et de numérisation des bibliothèques municipales ou intercommunales.

Dans le cadre de son ouverture prévue au début de l'année 2018 suite aux travaux de construction en cours, la surface de la médiathèque de Ossé sera agrandie par rapport aux locaux actuels. Ainsi, des acquisitions de mobilier et de matériels informatiques sont à prévoir:

Mobiliers spécifiques pour la médiathèque : étagères, rayonnages, bacs à livres, ...
Autres mobiliers espaces publics : tables, chaises, fauteuils, ...
Autres mobiliers pour espaces privés : bureaux, fauteuils, cimaises, ...

Le plan de financement prévisionnel lié à l'acquisition de ces équipements se présente comme suit :

DEPENSES EN HT		RECETTES EN HT	
Mobilier et matériel	42 000 €	Subvention DRAC pour le mobilier (20%)	8 400 €
Informatique	3 000 €	Subvention DRAC pour l'informatisation (30%)	900 €
		Autofinancement	35 700€
TOTAL	45 000€	TOTAL	45 000€

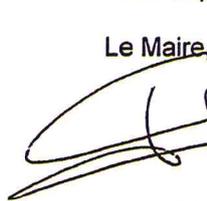
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- valide le principe d'acquisition du mobilier et des équipements informatiques pour la médiathèque de Ossé
- sollicite une subvention auprès de la DRAC pour l'achat d'équipement (mobilier et matériel) consécutif à une construction de bibliothèque
- sollicite une subvention auprès de la DRAC pour les opérations d'informatisation et de numérisation des bibliothèques municipales

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le 13 DEC. 2017
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 décembre 2017

N° 2017/12/11/19

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 53

Date de convocation :
01 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept le onze décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtizia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie GUERRY
M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX	M. Jean-Marc ERNAULT
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
Mme Marie AGEZ	M. Jean-François PROVOST	M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme JAOUANNET Evelyne	Mme KUROWSKA Carine	

Absents :	
M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir	Mme Marion BELLIARD absente qui donne pouvoir à Mme VIDAL Morgan
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Dominique KACZMAREK absent qui donne pouvoir à Mme Carine KUROWSKA
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
M. Christian NIEL absent sans pouvoir	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Marielle DEPORT	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST
M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Véronique BOUCHET-CLÉMENT	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Nathalie GIDON
	Mme Laurence VILLENAVE absente qui donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN

Secrétaire de séance désigné : Madame Isabelle PLANTIN

Objet : Vote du taux sur la taxe communale sur la consommation finale d'électricité

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BELINE

Modifiée par l'article 23 de la loi du 7 décembre 2010, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité est depuis assise sur le volume d'électricité fournie et établie par rapport à un barème sur lequel les communes ont la possibilité de déterminer un coefficient multiplicateur.

Il est rappelé qu'en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35) perçoit de plein droit jusqu'au 31 décembre 2017 la taxe sur les territoires des communes historiques de Ossé et Saint-Aubin du Pavail.

Châteaugiron perçoit de plein droit jusqu'au 31 décembre 2017 la taxe sur le territoire de la commune historique de Châteaugiron.

Le coefficient multiplicateur nécessaire au calcul de cette taxe est fixé, sur l'ensemble du territoire à 8,5, valeur maximale autorisée.

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle de Châteaugiron, il convient de redéfinir les modalités de perception de cette taxe à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le Syndicat Départemental d'Energie 35 est habilité à percevoir la TCCFE à la place d'une commune nouvelle dont la population totale recensée par l'INSEE est supérieure à 2000 habitants, par délibération concordante du syndicat et de la commune nouvelle.

La population totale de la commune nouvelle de Châteaugiron étant supérieure à 2000 habitants, il convient de délibérer pour définir les modalités de perception de la TCCFE.

Le régime des participations financières du SDE 35 pour les travaux (réseaux électriques, d'éclairage public...) dépend de la perception de la TCCFE par le syndicat. Ainsi il est proposé que le syndicat perçoive la TCCFE sur la commune nouvelle de Châteaugiron et reverse 50% du montant perçu à la commune. Ainsi la commune pourra bénéficier des dispositions du guide des aides financières prévues pour les communes de catégorie C soit des aides plus importantes que les communes qui conservent la totalité de leur taxe.

Vu les articles L.2333-2 à L.2333-5, L.3333 à L.3333-3-3 et L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 1638 et 1639 A bis du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve les propositions énoncées,
- Applique le coefficient multiplicateur maximum de 8.50,
- Autorise le Syndicat Départemental d'Energie 35 à percevoir directement la taxe communale sur la consommation finale d'électricité sur son territoire et d'en reverser 50% à la commune,
- Décide que l'autorisation de perception directe de la TCCFE par le SDE 35 prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2018, soit l'année suivant celle (2017) au cours de laquelle la création de la commune nouvelle a pris effet fiscalement,
- Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Copie Conforme,

Le Maire



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....13 DEC. 2017.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





**Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2017**

N° 2017/12/11/20

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 53

Date de convocation :
01 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept le onze décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOVIN	Mme Sophie BRÉAL
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie GUERRY
M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX	M. Jean-Marc ERNAULT
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
Mme Marie AGEZ	M. Jean-François PROVOST	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme JAOUANNET Evelyne	Mme KUROWSKA Carine	

<u>Absents :</u>	
M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente qui donne pouvoir à Mme VIDAL Morgan
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Dominique KACZMAREK absent qui donne pouvoir à Mme Carine KUROWSKA
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
M. Christian NIEL absent sans pouvoir	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Marielle DEPORT	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST
M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Véronique BOUCHET-CLÉMENT	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Nathalie GIDON
	Mme Laurence VILLENAVE absente qui donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN

Secrétaire de séance désigné : Madame Isabelle PLANTIN

Objet : Budget « Assainissement Saint-Aubin du Pavail » - Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

Lors du vote du budget assainissement de Saint-Aubin du Pavail pour l'année 2017, des dépenses liées notamment à l'entretien des lagunes et au traitement des boues n'ont pas été budgétées.

Ainsi, des modifications d'inscription de crédits sont nécessaires.

La présente note a pour objet l'approbation d'une DM n°1 portant des modifications d'inscription de crédits en section de fonctionnement et d'investissement conformément au document joint à la présente note (annexe 1.20).

Le budget 2017 se décompose ainsi :

	Budget primitif	Décision Modificative n°1	Budget total 2017
Fonctionnement	49 630,00€	0, 00€	49 630,00€
Investissement	102 677,00 €	- 3 500,00€	99 177,00 €
	152 307,00 €	-3 500,00 €	148 807,00 €

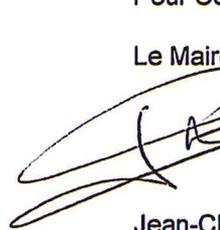
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-1 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu la délibération n°2017/03/06/3.25 du 6 mars 2017 portant approbation du budget primitif
« Assainissement Saint-Aubin du Pavail » 2017,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 29 novembre 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- valide la décision modificative n°1 du budget « assainissement Saint-Aubin du Pavail » 2017.

Pour Copie Conforme,

Le Maire



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....1.3.DEC.2017.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

ASSAINISSEMENT SAINT-AUBIN DU PAVAIL

BUDGET 2017

D.M. n° 1

11 décembre 2017

FONCTIONNEMENT

COMPTES	DEPENSES	BP 2017	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
011	Charges à caractère général	5 000,00 €	4 500,00 €	9 500,00 €
604	Achats d'études, prestation de services	5 000,00 €	-2 000,00 €	3 000,00 €
65123	Entretien et réparation des réseaux	0,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
628	Divers	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
022	Dépenses imprévues	1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues	1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €
	Sous-total dépenses de fonctionnement	6 000,00 €	3 500,00 €	9 500,00 €
023	Virement en section d'investissement	21 420,00 €	-3 500,00 €	17 920,00 €
	TOTAL	27 420,00 €	0,00 €	27 420,00 €

INVESTISSEMENT

COMPTES	DEPENSES	BP 2017	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
23	Immobilisations en cours	93 917,00 €	-3 500,00 €	90 417,00 €
2315	Travaux	93 917,00 €	-3 500,00 €	90 417,00 €
	TOTAL	93 917,00 €	-3 500,00 €	90 417,00 €

COMPTES	RECETTES	BP 2017	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
021	Virement de la section de fonctionnement	21 420,00 €	-3 500,00 €	17 920,00 €
	TOTAL	21 420,00 €	-3 500,00 €	17 920,00 €